

**Contribution à la concertation préalable
Projet Box – Norske Skog Golbey**

1) Enjeux socio-économiques.....	1
2) Enjeux environnementaux.....	3
a) Climat.....	3
b) Transport.....	3
c) Pollution.....	4
d) Déchets.....	5
3) Alternatives.....	6
4) Consultation préalable.....	7
Conclusion.....	8

1) Enjeux socio-économiques

- La question centrale de la concertation préalable est : « les enjeux environnementaux et sociétaux du Projet Box sont-ils pris en compte de manière équilibrée face aux enjeux socio-économiques ? ». Du côté des enjeux environnementaux, l'un des points saillants est qu'en cas de mise en œuvre du projet Box, le site verrait son bilan carbone augmenter de 65 %. Du côté des enjeux socio-économiques, l'un des points saillants est la pérennisation de 350 emplois. Afin de mettre en balance ces deux éléments, il est nécessaire de leur attacher une échelle de temps. Du côté du bilan carbone, la science du climat affirme que les émissions de gaz à effet de serre anthropiques, dont celles causées par les besoins de transport et de chaleur accrus du projet Box, continueront de produire des effets néfastes pendant plusieurs millénaires (GIEC 2007). Mais du côté, des emplois pérennisés, le dossier de concertation préalable ne comporte aucune indication de temps. Sur quelle est la durée s'étend le business plan du projet Box et pendant combien d'années l'entreprise Norske Skog Golbey (NSG) s'engage-t-elle à pérenniser les 350 emplois ?
- Le nombre d'emplois pérennisés paraît imprécis. Le dossier de concertation préalable mentionne 350 emplois, mais la page internet du groupe indique un effectif à Golbey de 334. Le dernier rapport RSE de NSG annonce un effectif annuel moyen passé de 397 en 2014 à 323 en 2017 (soit une baisse de 19 % en 3 ans). Quel est le nombre précis d'emplois effectivement pérennisés en cas de mise en œuvre du projet Box ? Le projet permettrait-il d'interrompre la forte érosion des effectifs du site, et si oui, pour combien de temps ?
- Le dossier de concertation préalable évoque la création de 20 emplois directs et de plus de 200 emplois indirects, mais la synthèse du débat du 23/11/2020 ne mentionne parmi les engagements de NSG que le « maintien des emplois, directs & indirects » mais pas, les créations. Y a-t-il un engagement de NSG sur les créations d'emploi ou est-ce seulement une prévision incertaine ?

- La Green Valley est parfois présentée comme « une grappe d'entreprises dédiée au bois et à l'écoconstruction ». Le DGS de la CAE a déclaré que « les futures implantations seront toutes en lien avec la filière bois ». Mais NSG, principal pilier de cette grappe d'entreprises, ne sera plus un acteur de la filière bois (ni de l'éco-construction au demeurant) en cas de mise en œuvre du projet Box. Par ailleurs, l'élément le plus concret de cette « démarche d'écologie industrielle et territoriale » réside dans le partenariat avec Pavatex, qui consiste notamment à mutualiser l'approvisionnement en bois. Or les besoins d'approvisionnement de NSG seraient appelés à disparaître avec le projet Box.
Dans quelle mesure le projet Box va-t-il remettre en cause, ou réorienter, la Green Valley ?
- Dans l'esprit d'un certain nombre d'élus et de citoyens, le développement d'une écologie industrielle territoriale fait naître l'espoir de créations d'emplois dans des activités vertes, en adéquation avec les grands enjeux du XXIème siècle en matière de conversion écologique de l'appareil productif . Mais 77 % des emplois directs et indirects créés par le projet Box seraient des emplois de chauffeurs routiers¹. Quelles sont les retombées réelles pour le territoire en matière de compétences de la « vision stratégique vers la bioéconomie » mise en avant par NSG ?
- La proportion d'emplois indirects par emploi direct créé par le projet Box (10 pour un) paraît très atypique par rapport à ce qu'on observe habituellement dans le secteur. Dans quelle mesure les emplois indirects annoncés vont-ils bénéficier au territoire, concernent-ils des entreprises locales ?
- Le fait que NSG se qualifie d'entreprise « Norvosgienne » est assez trompeur. Le groupe Norske Skog a pour principal actionnaire Oceanwood Capital Management. C'est un fonds spéculatif basé dans deux places financières offshore (Londres et Malte), dont le représentant légal fait des affaires dans le yachting à Malte². Les autres actionnaires principaux du groupe³ sont aussi issus de la finance mondialisée, avec notamment des banques d'affaires et fonds d'investissement dont plusieurs sont eux aussi enregistrés dans des places financières offshore (JP Morgan Bank Luxembourg, Bank of New York Mellon, RBC Investor, Degroof Petercam Lux...).
D'après les comptes consolidés du groupe, le montant d'impôts enregistré en 2019 est de 149 millions de couronnes norvégiennes (78 millions en 2018) pour un profit supérieur à 2 milliards (1,5 milliards en 2018), soit un taux apparent d'imposition de 7,3 % (5,1 % en 2018). Cet écart important avec les taux nominaux d'impôt sur les sociétés généralement constatés suggère que le groupe excelle en matière d'évitement de l'impôt. Dès lors, quelles retombées fiscales peut-on attendre du projet Box ?
- Quel serait le coût des aménagements routiers présentés lors de l'atelier « enjeux logistiques » du 14/12/2020 ? Qui financerait ces travaux ? Où en est la prise de décision des administrations et collectivités concernées ? Ces aménagements sont-ils conditionnés à la mise en œuvre du projet Box ?
- Un financement public, espéré à hauteur de 5 %⁴ (soit 12,5 millions d'euros), est-il vraiment nécessaire à l'équilibre du projet, dont par ailleurs le taux de rentabilité brute présenté aux actionnaires serait de l'ordre de 20 %⁵ ?

1 Le dossier de concertation préalable mentionne la création de 20 emplois directs, de 200 emplois indirects et que environ 170 chauffeurs routiers supplémentaires seront nécessaires.

2 <https://offshoreleaks.icij.org/nodes/55037639>

3 <https://www.norskeskog.com/Investors/Dividend--shares-and-debt/20-largest-shareholders>

4 Compte-rendu du Débat télévisé d'ouverture (23/11/2020)

5 Le groupe prévoit un EBIDTA de 70 à 80 millions d'euros pour la production de 765 000 tonnes de papier carton, soit plus de 50 millions d'euros attribuables au site de Golbey, pour un investissement de 250 millions d'euros. (<https://www.norskeskog.com/Admin/Public/DWSDownload.aspx?File=%2fFiles%2fFiler%2f2020%2f200617+-+Norske+Skog+-+Containerboard+conversions.PDF>)

2) Enjeux environnementaux

a) Climat

- La France s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 40 % en 2030 et à atteindre la neutralité carbone en 2050. Le principal défi est de rendre compatibles ces objectifs avec la préservation l'emploi, voire la résorption du chômage. A cet égard, un indicateur particulièrement pertinent est l'intensité carbone des emplois, qu'il faudrait impérativement faire chuter à court terme.
Le projet Box aurait au contraire pour effet d'augmenter l'intensité carbone des emplois de NSG de 65 % (par l'effet d'une pérennisation de l'emploi au prix d'une hausse du bilan carbone de 65%). Dès lors, le projet Box est-il compatible avec la stratégie nationale bas carbone et avec le plan climat territorial ?
- En 2007, le groupe Norske Skog s'était donné pour objectif de réduire son empreinte carbone de 25 % en 2020⁶. NSG fait figure de bon élève avec un objectif de diminution plus ambitieux de 30 % entre 2006 et 2020 (-23,7 % réalisé en 2017⁷). L'empreinte carbone par tonne de papier produite par l'usine golbéenne est aussi très inférieure (235 kg CO2 eq./t.) à la moyenne du groupe (632 kg CO2 eq./t.⁸, à périmètre comparable ?).
Après 2020, l'objectif adopté par au niveau du groupe est la neutralité carbone en 2045. Au niveau de NSG, quels sont les objectifs d'émissions après 2020 ? L'augmentation des émissions de CO2 de 65 % annoncée en cas de mise en œuvre du projet box va-t-elle conduire le site de Golbey à tirer un trait sur ses bonnes performances passées et à se dissocier des objectifs ambitieux du groupe ?
- L'augmentation des émissions de CO2 de 65 % annoncée en cas de mise en œuvre du projet Box est-elle compatible avec les engagements pris par Norske Skog avec l'ONU au titre du Global Compact et avec l'adoption par NSG des Objectifs de Développement Durable (dont le 13ème vise à lutter contre les changements climatiques) ?
- La forte dégradation du bilan carbone de NSG en cas de mise en œuvre du projet Box remet-il en cause les certifications ISO 14001 et 50001 obtenues par NSG, dont les normes exigent le respect du « principe d'amélioration continue de la performance environnementale » ?

b) Transport

- NSG veille à limiter son rayon d'approvisionnements de matières premières (250 à 350 km en moyenne pour les 600 000 tonnes de carton à recycler, 400 km en moyenne pour les 450 000 tonnes de papiers récupérés et 150 km maximum pour 15 000 tonnes de CSR achetés). Mais 85 % des ventes de NSG sont réalisées à l'export et 10 %⁹ des clients sont situés hors d'Europe. N'y a-t-il pas un paradoxe à pratiquer une politique d'approvisionnement relativement local qui, si elle était adoptée par les clients de NSG, remettrait en cause son modèle d'affaires ?
- Les contraintes climatiques ne risquent-elles pas de pas de conduire les clients de NSG à relocaliser leur approvisionnement et donc à remettre en cause le marché potentiel de l'usine ?
- Le dossier de concertation préalable mentionne « l'étude de solutions plus vertueuses (camions aux carburants alternatifs...) » parmi les mesures que NSG adoptera (page 59). Mais page 60, il apparaît que les réductions d'émissions de CO2 entraînées par les « investissements prévus dans du matériel

6 d'après le rapport de DD 2019 du groupe, mais on trouve un objectif de 20 % dans celui de 2018

7 Rapport RSE 2018 de NSG

8 Sustainability report 2018 du groupe Norske Skog

9 Rapport RSE 2018 de NSG p.19

permettant d'avoir recours à des carburants alternatifs » sont déjà intégrées au bilan carbone. Ces deux affirmations ne peuvent pas correspondre à la même réalité. Est-ce que le recours aux carburants alternatifs est seulement à l'étude, ou est-ce que cette étude est suffisamment avancée et l'impact suffisamment certain pour déjà prévoir des investissements et intégrer les gains attendus au bilan carbone du projet ?

- La présentation utilisée lors de l'atelier environnement du 2/12/2020 mentionne une étude basée sur des données ADEME prévoyant que l'augmentation de 32 % du trafic poids lourd aurait un impact carbone limité à +11 %, notamment grâce à l'utilisation de carburants alternatifs. Le bilan carbone des agrocarburants étant sujet à controverse, un regard critique sur cette étude serait utile à la bonne information du public. Cette étude peut-elle être rendue publique ?
- La présentation utilisée lors de l'atelier « enjeux logistiques » du 14/12/2020 indique que « NSG a toujours eu une action volontariste pour développer le transport ferroviaire », mais la part du rail est passée de 47 % en 2014 à 35 % en 2018 (rapport RSE 2018). Quelles sont les perspectives d'évolution de ce taux en cas de mise en œuvre du projet Box ?

c) Pollution

- Les caractéristiques des rejets du projet Box dans la Moselle ont été étudiés par le Centre Technique du Papier (Grenoble). Cette étude paraît indispensable à un bon niveau d'information sur les impacts du projet soumis à concertation préalable. Est-il prévu de la rendre publique ?
- La présentation utilisée lors de l'atelier environnement du 2/12/2020 évoque une évaluation des risques sanitaires et une analyse des effets cumulés des installations de NSG est des autres projets alentours, menées par le cabinet spécialisé Kaliès. Cette étude paraît indispensable à un bon niveau d'information sur les impacts du projet soumis à concertation préalable. A-t-elle déjà été réalisée et si oui, est-il prévu de la rendre publique ?
- Les émissions de NOx sont exprimées en mg/Nm³, mais les informations rendues publique ne donnent aucune indication sur le volume de gaz de combustion prévu. Le public n'a donc pas connaissance du niveau absolu des émissions de NOx. Quelles seraient les émissions de NOx journalières totales du projet Box et quel serait l'impact sur la concentration de NOx dans l'atmosphère ?
- La région Grand Est connaît chaque année des épisodes de pollution à l'ozone causés notamment par les émissions des NOx des activités humaines. En cas de mise en œuvre du projet Box, quel serait l'impact total des installations de NSG et de la chaudière n°6 sur la concentration de NOx dans l'atmosphère ? Est-il prévu une modulation, voire une interruption des activités du site industriel pendant ces épisodes de pollution atmosphérique ?
- Les technologies de combustion de CSR sont réputées pour leurs émissions élevées de divers polluants particulièrement dangereux, parmi lesquels on peut citer les dioxines, furanes, divers métaux lourds, le chlorure d'hydrogène, le fluorure d'hydrogène ou encore le dioxyde de soufre (ADEME, décembre 2015). Par conséquent, cette pollution est encadrée par un arrêté du 23 mai 2016. La concertation préalable n'a jusqu'à présent fourni au public aucune information sur cette pollution. Aucun de ces polluants n'est mentionné, pas plus que les volumes qui seraient rejetés par le projet Box. NSG se contente d'indiquer que les prescriptions de l'arrêté du 23 mai 2016 seront respectées (ce qui ne constitue pas une information, c'est une obligation légale). Quelles seraient les quantités relatives et absolues de polluants rejetées par NSG en cas de mise en œuvre du projet Box ? Quel en serait l'impact sur les concentrations de polluants dans l'atmosphère et dans l'eau ?

- Les installations actuelles de NSG ont connu par le passé un certain nombre de dépassements des limites rejetées :
 - Dépassements répétés entre janvier 2003 et juin 2006 des quantités d'arsenic pouvant être rejetées dans la Moselle (utilisée pour l'eau potable de Golbey, Nancy...). Les études menées en 2003 et 2005 n'ont pas permis de comprendre ces dépassements. Une thèse soutenue en 2011 identifie des défauts de plusieurs sections des filtres à manches seraient en cause¹⁰
 - Dépassement en 2018 de la limite de matières en suspension rejetées dans la Moselle de près 50 %, avec environ 300 kg/jour pour une limite fixée à 200 kg/jour¹¹
 - Température de l'eau rejetée dans la Moselle dépassant la limite de 30°C tous les ans de 2014 à 2017 au moins¹²
 - 2 dépassements journaliers en 2019 des rejets de NOx de la chaudière n°2
 - 5 dépassements journaliers en 2019 des rejets de monoxyde de carbone de la chaudière n°2
 - Retombées de plomb dépassant de manière récurrente le seuil de toxicité à proximité du site (17,3 mg/kg sur les prélèvements de pousses d'herbes en octobre 2019)¹³
- Le projet Box inclut-il un renforcement des contrôles pour éviter de nouveaux dépassements à l'avenir ?
- Quels dispositifs de mesure des rejets polluants sont prévus : ponctuels, semi-continus, continus ?
- Pourquoi NSG n'envisage pas de suivre les recommandations des associations environnementales concernant un fonctionnement en circuit fermé, déjà mis en œuvre par d'autres papeteries et qui résout le problème des rejets dans la Moselle ?

d) Déchets

- L'ADEME recommande de « porter une attention à la réversibilité des combustibles utilisés dans les chaudières CSR afin de ne pas freiner le développement du recyclage matière »¹⁴. La réversibilité des combustibles utilisés dans la chaudière n°7 a-t-elle été étudiée ?
- Les résidus de combustion issus de la chaudière n°7 représenteraient environ 10 000 tonnes de déchets par an. Le dossier de concertation préalable ne précise aucune piste de valorisation et suggère que ces déchets pourraient être enfouis. Or le seul centre d'enfouissement des Vosges a accueilli 52 628 tonnes de déchets en 2015¹⁵ et 37 940 tonnes d'ordures ménagères vosgiennes en 2019¹⁶. En proportion, le volume de déchets généré par le projet Box serait donc très significatif, et de 5 à 500 fois supérieur au volume de déchets produits par NSG et actuellement enfouis (selon que le chiffre soit issu du dossier de concertation, 0,01 % de déchets enfouis, ou de la présentation utilisée lors de l'atelier économie circulaire du 8/12/2020, 1 % de déchets enfouis). Des démarches ont-elles été entreprises pour inclure ces nouveaux déchets dans les plans de gestion des déchets ? Quel serait le coût de la gestion de ces déchets pour la collectivité ?

10 Thèse C. Michon, 2011

11 Sustainability report NSG 2019

12 rapport RSE 2018

13 Rapport d'information du public 2019, dossier annuel chaudière

14 <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/valorisation-energetique/dossier/combustibles-solides-recuperation/utilisation-combustibles-solides-recuperation>

15 Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets 2019

16 Evodia, rapport d'activité 2019

3) Alternatives

Un seul scénario de conversion vers l'emballage a été étudié. Les seules alternatives seraient la production de papier journal amélioré, écartée sans doute à raison par NSG, et la fermeture du site. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre l'étude d'alternatives afin notamment de présenter d'autres scénarios de conversion vers la production de papier carton.

Par exemple, le choix de construire une chaudière n°7 découle de la consommation de vapeur du projet de conversion présenté comme intangible. Mais il serait peut-être envisageable de dimensionner le projet de conversion de sorte d'aligner ses besoins thermiques sur la production de la chaudière n°6, dont la construction est déjà actée.

Cette alternative éviterait le bilan carbone très défavorable de la chaudière n°7, la pollution atmosphérique générée par la combustion de CSR, la production de 10 000 tonnes de déchets ultimes et réduirait une partie des besoins de transport. Un inconvénient serait la gestion de moins de 35 000 tonnes de refus de trituration hors du site.

Le redimensionnement du projet Box paraît d'autant moins incongru que sa capacité de production prévue est présentée par Norske Skog comme appartenant au premier quartile des machines à papier carton d'Europe. Cela signifie que l'immense majorité des usines produisant du papier carton ont une capacité de production inférieure au projet Box. La capacité prévue de 550 000 tonnes de papier pour ondulé est 4 fois supérieure à la capacité moyenne des machines d'Europe¹⁷.

Si un scénario alternatif au projet Box venait à dégrader la rentabilité du projet, force est de constater qu'il existe en la matière de larges marges d'adaptation. La production issue du projet Box est présentée aux investisseurs comme la plus compétitive du marché en termes de coût par tonne livrée à Francfort¹⁸. Le groupe Norske Skog prévoit ainsi un EBIDTA de 70 à 80 millions d'euros pour la production de 765 000 tonnes de papier carton, soit plus de 50 millions d'euros attribuables au site de Golbey.

17 Average Size by Paper and Board Mill and Machine 2019, statistiques industrie papetière européenne (CEPI)

18 <https://www.norskeskog.com/Admin/Public/DWSDownload.aspx?File=%2fFiles%2fFiler%2f2020%2f200617+-+Norske+Skog+-+Containerboard+conversions.PDF>

4) Consultation préalable

- La formulation de certaines questions soumises aux ateliers de la concertation préalable ne permet pas d'aborder le fond des enjeux soulevés par le projet Box. Par exemple la question fermée « le Projet Box offre-t-il l'opportunité de réfléchir à de nouvelles filières de valorisation d'avenir pour les coproduits forestiers locaux ? », objet de l'atelier sur la filière bois du 10/12/2020, n'aurait pour réponse « non » que si le projet empêchait de réfléchir à de nouvelles filières. Dans la mesure où Norske Skog ne semble pas menacer la liberté de pensée, la réponse « oui » est assez évidente et la question vide de sens. De même, la question portée au débat de l'atelier économie circulaire du 8/12/2020, « le Projet Box peut-il être considéré comme un maillon incontournable du recyclage et de l'écologie industrielle pour le territoire ? », trouve une réponse évidente dans les seules caractéristiques objectives et indiscutables du projet.
Le format proposé de la concertation préalable semble ainsi ne pas se donner les moyens d'atteindre ses objectifs légaux consistant à « débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. »
- Il paraît assez surprenant que 500 000 tonnes de combustibles (avis de dépôt du dossier CRE5 juillet 2019) produisent autant de vapeur (104 tonnes/h) dans la chaudière n°6 que de 300 000 tonnes dans la chaudière n°2. Une erreur sur ce point serait particulièrement préjudiciable à un débat public de qualité. D'une part le dimensionnement des chaudières est un élément essentiel du projet à l'origine d'une part importante des impacts environnementaux (cf point 3 - alternatives). D'autre part, les questions sont très nombreuses concernant l'articulation du projet Box avec l'avenir de l'Eco Parc, pour lequel le public ne dispose d'aucune information. Le projet Box est-il dimensionné pour couvrir d'autres besoins de vapeur de l'Eco Parc ou pour profiter d'opportunités sur la revente d'électricité ?
- Les CSR sont décrits comme des matériaux recyclés page 60 du dossier de concertation préalable. Il s'agit d'une confusion manifeste entre valorisation et recyclage qui peut induire le public en erreur. La préparation et la combustion de CSR permet de valoriser des déchets mais en aucun cas de les recycler. L'ADEME est extrêmement claire à ce sujet : « la production de CSR est un maillon complémentaire au recyclage »¹⁹.
- La version de l'arrêté du 23 mai 2006 mise à disposition du public sur le site de la concertation préalable n'est pas la dernière version, modifiée par arrêté du 2 octobre 2020.
- Je me suis inscrit une première fois à un atelier sur le site de la concertation préalable sans jamais recevoir de nouvelles. Une hypothèse pourrait être une erreur de saisie de mon courriel, à laquelle le site de la concertation aurait pu palier avec une ligne de confirmation de saisie.
Je me suis inscrit une deuxième fois, le 8/12/2020 à 12h36, à un autre atelier prévu le 14/12/2020 à 17h. Cette fois, j'ai bien reçu par courriel une confirmation de mon enregistrement, m'indiquant que je recevrai « 1/2h avant le début de la réunion, de la part de l'équipe de Norske Skog Golbey, le lien pour [me] connecter à cette réunion en ligne ». Je n'ai jamais reçu ce lien (ni dans mes pourriels), je n'ai donc pas pu participer à l'atelier.

19 <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/valorisation-energetique/dossier/combustibles-solides-recuperation/preparation-combustibles-solides-recuperation>

Conclusion

- Sur le fond, la pérennité de NSG est cruciale pour l'économie locale. L'opportunité de convertir au moins l'une des deux machines pour produire du papier pour ondulé à la place de papier journal ne fait pas débat, compte tenu de la dynamique respective des marchés du papier et du carton. Cependant, un seul scénario de conversion vers l'emballage a été étudié. Les seules alternatives seraient la production de papier journal amélioré, écartée sans doute à raison par NSG, et la fermeture du site. Aucune alternative réellement envisageable n'est soumise au débat. Ainsi les impacts sur l'environnement du projet Box sont présentés comme inévitables car sans réelle alternative. Pourtant, le projet Box dégraderait très fortement le bilan carbone du site industriel, induirait une forte augmentation des transports routiers et multiplierait très significativement la quantité de déchets ultimes générés. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre l'étude d'alternatives afin notamment de présenter d'autres scénarios de conversion de la production de papier carton.
- Sur la forme, les données limitées fournies par NSG sur le projet Box ne permettent pas une information suffisante du public pour débattre de l'opportunité, des caractéristiques, des enjeux et des impacts liés au projet. Les objectifs légaux de la concertation préalable ne sont donc pas atteints. En particulier, le problème de la pollution atmosphérique de la chaudière n°7 est à peine abordé dans la concertation préalable. Les informations fournies ne mentionnent ni le nom ni les quantités des polluants rejetés. De plus, NSG ne communique pas des informations essentielles sur le projet, comme sa rentabilité attendue ou le positionnement de sa capacité de production par rapport aux machines existantes, qui sont pourtant communiquées en anglais sur le site du groupe Norske Skog à destination des investisseurs. Plusieurs études sont évoquées sans être transmises aux parties prenantes. Enfin, la concertation présente des informations trompeuses, en décrivant par exemple les CSR comme un matériau recyclé.